

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 11 novembre 2013, ajournée au 25 novembre 2013 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

443-2013

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur le Maire Denis Laporte ouvre la séance et constate le quorum.

R 444-2013

SOUPER DE L'ÂGE D'OR

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers, d'autoriser le don de 100 \$ en prix de présence lors du souper de Noël de l'Âge d'or qui aura lieu le vendredi 6 décembre 2013.

ADOPTÉ

R 445-2013

OFFRE DE SERVICES GDI- PROGRAMME ÉCOPERFORMANCE

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers, d'accepter l'offre de services de GDI Services techniques, du 15 novembre 2013, préparé par Omar Bellache, concernant le Projet de remplacement de la dalle et du système de réfrigération et la demande d'appui financier dans le cadre du programme ÉcoPerformance du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétique du Ministère des Ressources naturelles-Volet implantation pour la somme de 8 000 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉ

R 446-2013

FIN DE CONTRAT POUR UN LOCATAIRE D'ARÉNA

ATTENDU QUE le 10 septembre 2013 Guy Ethier signait un contrat de location pour l'utilisation de l'aréna les vendredis de 23 h 30 à 1 h du matin pour la saison 2013-2014;

ATTENDU QUE l'article 14 dudit contrat stipule que le locataire s'engage à respecter la Loi sur le tabac entrée en vigueur le 17 décembre 1999 et renforcée par l'adoption de modifications législatives entrées en vigueur le 31 mai 2006 et mise en application par la municipalité de Crabtree dans tous les édifices municipaux;

ATTENDU QUE la politique interdisant l'usage du tabac adoptée le 6 février 2012 oblige les employés municipaux à collaborer avec la direction pour s'assurer du respect de la présente politique;

ATTENDU QUE le 16 septembre 2013 un courriel était envoyé à monsieur Guy Ethier pour rappeler entre autres la Politique interdisant l'usage du tabac;

ATTENDU QUE le 4 octobre 2013 à 23 h 30, il a été constaté que les locataires sous la responsabilité de monsieur Guy Ethier fumaient dans les vestiaires;

ATTENDU QUE le 7 octobre une lettre était envoyée par huissier à monsieur Guy Ethier lui rappelant à titre de responsable de l'équipe et signataire du bail qu'il était formellement interdit de fumer à l'intérieur de l'aréna Roch-Lasalle;

ATTENDU QUE le 11 octobre et le 15 novembre 2013, il a été porté à notre attention que les joueurs fumaient encore dans les chambres malgré les avertissements répétés auprès du responsable de l'équipe;

ATTENDU QUE l'article 12 du contrat stipule qu'advenant que le locataire fasse défaut de remplir l'une ou l'autre de ses obligations, le locateur pourra sans avis ou mise en demeure mettre fin au présent contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu par les conseillers

QUE la municipalité mette fin immédiatement au contrat du locataire Guy Ethier pour la saison 2013-2014;

QUE copie de cette résolution soit transmise à monsieur Guy Ethier par huissier;

QU'un remboursement de 564,52 \$ soit remis à monsieur Guy Ethier;

ADOPTÉ

R 447-2013

DON AU MUSÉE D'ART DE JOLIETTE

ATTENDU QUE le 20 novembre 2013, la directrice générale du musée d'art de Joliette, Annie Gauthier, faisait parvenir une demande d'aide financière de 4 000 \$ à la municipalité de Crabtree pour l'année financière 2014;

ATTENDU QU'un projet de partenariat avec le Musée d'art de Joliette sera mis en place pour l'année 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière non récurrente de 4 000 \$ au Musée d'art de Joliette pour l'année 2014

ADOPTÉ

448-2013

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-204 CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES ROUTIERS

Jean Brousseau, donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement 2012-204 concernant la circulation des véhicules routiers afin d'abaisser la vitesse à 50 km/h sur le rang Rivière Nord entre la limite de St-Liguori et l'intersection avec le chemin St-Jacques.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

R 449-2013

VIN POUR SOUPER DES FÊTES DE L'OMH DE CRABTREE

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers, de fournir des bouteilles de vin dans le cadre de la fête de Noël de l'OMH de Crabtree pour un montant d'environ 100 \$.

ADOPTÉ

R 450-2013

LETTRE D'ENTENTE

ATTENDU QUE le salarié temporaire Dominic Sansregret ne répond plus aux exigences de la tâche de salarié journalier;

ATTENDU QUE le salarié est d'accord pour signer une lettre d'entente;

ATTENDU QUE le syndicat des employés municipaux de Crabtree (CSN) est d'accord pour signer une lettre d'entente;

ATTENDU QUE le conseil veut permettre au salarié temporaire de mettre fin rapidement à cette situation;

ATTENDU QUE les 3 parties ont procédé à la signature de la lettre d'entente le 18 novembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

D'entériner la signature de la lettre d'entente par le maire Denis Laporte, le conseiller Mario Lasalle et le directeur général Pierre Rondeau, mettant fin à l'emploi de Dominic Sansregret.

ADOPTÉ

R 451-2013

DÉPÔT D'UN DOCUMENT DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL DES FONCTIONNAIRES

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal un document représentant la structure organisationnelle révisée à la suite d'une restructuration administrative découlant d'ajustement de tâches à réaliser suite aux observations apportées en 2013.

Sur proposition de Mario Lasalle secondé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter la réorganisation du travail des fonctionnaires déposée au Conseil.

ADOPTÉ

R 452-2013

POLITIQUE DE REPRISE DE TEMPS ACCUMULÉ

ATTENDU QU'il n'y avait de politique écrite d'accumulation et de reprise de temps accumulé;

ATTENDU QUE le directeur général a déposé au conseil un projet de reprise de temps accumulé;

ATTENDU QUE le conseil désire encadrer la reprise du temps accumulé en favorisant plutôt une flexibilité au niveau des horaires de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers d'adopter la nouvelle politique de reprise du temps accumulé.

ADOPTÉ

R 453-2013

PARTICIPATION À LA CAMPAGNE D'ÉCONOMIE DE L'EAU DE RÉSEAU ENVIRONNEMENT 2014

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu de renouveler notre inscription au programme d'économie de l'eau potable de Réseau Environnement pour l'année 2014 et de défrayer la somme de 480 \$ plus les taxes applicables, pour obtenir le matériel de promotion du programme.

ADOPTÉ

R 454-2013

MANDAT À EXP. POUR TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE DEUX TERRAINS CONTAMINÉS

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers :

DE mandater de la firme de génie-conseil **EXP.** pour réaliser les plans et devis d'appels d'offres pour les travaux de réhabilitation de deux terrains contaminés, ainsi que le suivi au chantier durant les travaux, le tout tel que présenté dans l'offre du 22 novembre 2013 préparée par Isabelle Mireault, ing., M. Ing. pour la somme estimée à 21 750 \$, avant taxes.

ADOPTÉ

R 455-2013

DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC POUR LE BRANCHEMENT D'UNE NOUVELLE LAMPE DE RUE PRÈS DU 47 ET 49, 4^e AVENUE

ATTENDU QU'il y a environ 3 ans un lampadaire a été enlevé par Hydro-Québec du fait qu'il pendait dans le poteau;

ATTENDU QUE le lampadaire n'a pas été réinstallé depuis ce temps;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, appuyé par Daniel Leblanc et unanimement résolu par les conseillers que demande soit faite à Hydro-Québec de faire le branchement d'une (1) nouvelle lampe de rue près du 47 et 49, 4^e Avenue.

ADOPTÉ

R 456-2013

CORRECTION DE LA RÉOLUTION R 424-2013

ATTENDU QUE le conseil adoptait le 11 novembre la résolution R 424-2013;

ATTENDU QUE le club autoneige avait omis dans sa demande d'inclure un point de traverse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, appuyé par Daniel Leblanc et unanimement résolu par les conseillers de modifier la résolution R 424-2013 et d'ajouter l'endroit suivant:

4. Dans la courbe du chemin Rivière Rouge, près du chemin Brousseau;

ADOPTÉ

R 457-2013

DEMANDE DE COMMANDITE — OPÉRATION NEZ ROUGE 2013

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une commandite de 100 \$ à Opération Nez rouge Joliette de Lanaudière et qu'à l'occasion du souper des fêtes le 21 décembre 2013, à l'intention des employés et des élus municipaux qu'il soit prévu un service de raccompagnement avec Opération Nez rouge.

ADOPTÉ

R 458-2013

DON À LA SOCIÉTÉ ST-VINCENT-DE-PAUL EN 2013

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder un don de 500 \$ à la Société St-Vincent-de-Paul, conférence Sacré-Cœur-de-Jésus afin de les aider pour la distribution des paniers de Noël.

ADOPTÉ

R 459-2013

AUTORISATION DE REMBOURSEMENT D'UN EXCÉDENT DES DÉPENSES PARC DE L'ÉRABLIÈRE

ATTENDU QUE l'entreprise Doucet et frères a présenté lors de la séance du 11 novembre une dépense excédentaire de 4811,13 \$ suite à un malentendu avec l'entrepreneur Claude Giguère;

ATTENDU QUE le conseil était d'avis qu'il y avait lieu de demander une réduction de la réclamation de 50 %;

ATTENDU QUE l'entreprise Doucet et frères accepte de réduire sa réclamation de 50 %;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis qu'il y a lieu de rembourser une partie des dépenses encourues pour ses travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le paiement de la facture de 2 405,56 \$ dans le cadre des travaux d'aménagement de sentiers cyclables dans le parc de l'Érablière.

ADOPTÉ

R 460-2013

REPRÉSENTANTS AUX COMITÉS DE LA MRC DE JOLIETTE

Sur proposition de Denis Laporte, appuyé par Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers de nommer les personnes ci-dessous aux différents postes des comités de la MRC

André Picard Transport adapté Joliette Métropolitain
Daniel Leblanc (Substitut) au Transport adapté Joliette Métropolitain

Jean Brousseau Comité Sécurité publique-Sûreté du Québec
Daniel Leblanc (Substitut) Sécurité publique-Sûreté du Québec

ADOPTÉ

461-2013

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-200 À L'EFFET DE FIXER LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS, ÉTABLIR LES MODALITÉS DE PAIEMENT ET PRÉVOIR UNE INDEXATION ANNUELLE

Denis Laporte, donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement abrogeant et remplaçant le règlement 2012-200 à l'effet de fixer la rémunération du maire et des conseillers, établir les modalités de paiement et prévoir une indexation annuelle.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

R 462-2013

FONDATION DU COLLÈGE ESTHER-BLONDIN

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers, d'autoriser l'achat d'un billet pour la somme de 100 \$ afin de déléguer le maire à l'activité de financement de la Fondation du collège Esther-Blondin qui se tiendra le 21 février 2014.

ADOPTÉ

463-2013

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2011-194 CRÉANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE.

Denis Laporte, donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement remplaçant le règlement 2011-194 créant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Crabtree.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement

R 464-2013

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA COMBEQ POUR L'INSPECTRICE MUNICIPALE EN 2014

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler l'adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour 2014, en inscrivant l'inspectrice municipale, Justine Jetté Desrosiers, dans la catégorie de membre actif au coût de 290 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

R 465-2013

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA BOUFFE DU BONHEUR POUR 2014

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière de 500 \$ pour l'année 2014 à La Bouffe du Bonheur-Les cuisines collectives de Crabtree.

ADOPTÉ

R 466-2013

RENOUVELLEMENT DU SOUTIEN TECHNIQUE POUR 2014 – AVEC LA CORPORATION INFORMATIQUE DE BELLECHASSE

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers :

DE renouveler le contrat de soutien technique pour 2014 avec la Corporation informatique de Bellechasse aux conditions suivantes :

- | | |
|--|--------------------------|
| • Soutien technique de base : | 2 145 \$ plus taxes |
| • Soutien technique version réseau : | 1 695 \$ plus taxes |
| • Soutien technique pour la géomatique : | 395 \$ plus taxes |
| • Soutien technique pour permis | <u>295 \$ plus taxes</u> |
| Total : | 4 530 \$ plus taxes |

ADOPTÉ

R 467-2013

BORNAGE DU PARC DE L'ÉRABLIÈRE

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par Mario, il est unanimement résolu par les conseillers :

DE mandater l'arpenteur-géomètre Jérôme Harnois pour réaliser les relevés des occupations et empiètement pour les terrains bornant le parc de l'Érablière tel que présenté dans l'offre soumise par courriel le 25 novembre 2013 par Jérôme Harnois, a.-g. pour la somme de 2 700 \$, avant taxes.

ADOPTÉ

R 468-2013

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU LOISIR ET DU SPORT POUR LA
SUBVENTION DU TERRAIN DE TENNIS**

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le maire, Denis Laporte et le directeur général, Pierre Rondeau à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention d'aide financière préparée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du projet d'implantation d'un tennis double à Crabtree.

ADOPTÉ

R 469-2013

**DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE DANS
LA ZONE CB-1**

ATTENDU QUE les propriétaires du 130, 8^e Rue ont déposé une demande de modification de zonage afin d'autoriser l'usage commercial à l'intérieur d'un bâtiment accessoire pour les propriétés ayant une occupation mixte des usages à l'intérieur de la zone Cb-1;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de refuser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

DE refuser la demande de modification de zonage pour la zone Cb-1;

DE recommander aux propriétaires de repenser leur projet afin de respecter les contraintes rattachées à cette zone.

ADOPTÉ

R 470-2013

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 et lot 2 du 21 novembre 2013, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 1 327 503,77 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lot 3 et lot 4 du 21 novembre 2013, d'une somme de 248 749,26 \$, soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 40.

Denis Laporte, maire
général

Pierre Rondeau, directeur
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.